

## MERVEILLES DE LA PROFESSIONNALISATION :

### LA FORMATION DES PROFESSEURS ET LES CONCOURS

De tristes et sévères constats, aujourd'hui partagés, l'intention de refonder l'école, laissaient attendre une nouvelle manière d'en parler, prenant la mesure des errements passés. C'est au contraire les mêmes discours qui ont servi à justifier toutes les réformes depuis trente ans qui continuent, entretenant pieusement le corps de leur ennemi embaumé, leur seule justification, le temps honni où les maîtres ânonnaient leurs cours devant des élèves passifs, un temps que nous-même n'avons jamais connu mais qui a pourtant été l'épouvantail utile à toutes les réformes. Au moins, on trouvera dans les récentes déclarations de Marcel Gauchet l'aveu d'une génération, non seulement qu'il ne s'agit plus de se contenter de l'éternelle critique d'un enseignement qui, dit-il, inculquait, mais la reconnaissance qu'il a manqué quelque chose pour satisfaire l'ambition d'une démocratisation. Ainsi, dit-il, en matière de pédagogie, « relu à l'aune de ce degré zéro de la connaissance, le virage des années 1970 ressemble à un grand saut dans le vide. Nous pensions avoir un parachute... et nous nous rendons compte au milieu de la descente que nous n'en avons pas... »<sup>1</sup>. Ajoutons que les avertissements n'ont cependant pas manqué, au long des trente dernières années, mais tous commodément préjugés réactionnaires (et certains l'étaient).

On nous permettra en ce sens de nous interroger sur la nature de la *refondation* à l'œuvre dans la *Maquette « générique » des concours enseignants 2014*<sup>2</sup>. La compétence des professeurs et leur professionnalisation en sont l'obsession. C'est qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on a cru avoir fait une découverte majeure. On a trouvé le parachute et rien moins qu'un parachute ascensionnel, l'enseignement par compétences, lequel « permet donc de porter une attention accrue aux processus d'apprentissage, à la façon dont l'élève apprend et utilise ses connaissances, et finalement au fonctionnement cognitif des individus »<sup>3</sup>. Finis l'odieuse « inculcation », l'ignoble « cours magistral », bienvenue aux IUFM et maintenant aux ESPÉ, au pays des merveilles du « fonctionnement cognitif ». Traçabilité oblige, il faut, à des élèves qu'on veut compétents, des professeurs compétents, des professionnels. Cela exige, comme le formule cette *maquette*, qu'ils soient soumis à un « référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » et formés par un Master « dans une perspective professionnelle »<sup>4</sup>. Cette *maquette* est ivre de mots répétés à l'envi, rassurants, magiques. Au pays des ESPÉ on apprendra des « métiers » à « visée pédagogique », on

---

1. *Le Monde*, 22 mars 2013, entretien avec Marilyne Baumard.

2. Adresse de la maquette : [http://sha.univ-poitiers.fr/saesfrance/IMG/pdf/maquette\\_generale\\_concours.pdf](http://sha.univ-poitiers.fr/saesfrance/IMG/pdf/maquette_generale_concours.pdf)

3. IGEN, Rapport n° 2007- 048, juin 2007, p. 10. <http://media.education.gouv.fr/file/50/0/6500.pdf>

4. Toutes les citations données sans référence sont issues de la dite « Maquette ». Le référentiel nouveau, en projet, peut être lu ici : [http://www.paris.iufm.fr/IMG/pdf/ref\\_comp\\_enseignants\\_-\\_concertation-1.pdf](http://www.paris.iufm.fr/IMG/pdf/ref_comp_enseignants_-_concertation-1.pdf)

aura des « compétences », des « capacités et attitudes », une « aptitude », on apprendra « à investir une posture d'enseignant », des « gestes », la « capacité à élaborer une activité pédagogique », etc. Cette maquette rêve l'efficacité, la parfaite adaptation à sa fonction, la réussite. Elle se paye de mots. À *l'apprenant* il ne faut pas des professeurs mais des *pros*, à la disposition de « l'employeur », comme on se désigne depuis quelques années dans les ministères. Dans ce cadre, on peut s'inquiéter d'une maîtrise du savoir dit « académique » qui serait donc appréciée dès la première année du Master MEEF en tant que « capacité à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle » et de ce « corpus de savoirs » « adapté à l'exercice professionnel futur ». Que veulent dire ces formules ambiguës, surtout quand on craint de deviner que sous le nom de « savoirs », et ce pluriel insistant, ce sont autant les exigences du « référentiel de compétences professionnelles » qui sont désignées ? Est-ce à dire qu'au reste le maître n'a pas à en savoir plus que ce dont il devra instruire l'élève ? Le peu d'heures (d'ECTS) accordées au savoir « académique »<sup>5</sup> ne porte pas à une interprétation généreuse.

Quelles que soient les bonnes intentions, le ver était dans le fruit. La « refondation » n'y change rien. Comment les auteurs du rapport cité ici, et bien d'autres avec eux, ont-ils pu voir dans ce qui leur était proposé sous le nom de compétence l'intention qu'ils donnent comme la leur, « lutter contre les savoirs morts, les connaissances inertes », alors même que tout, dans les définitions de la compétence qu'ils énumèrent ensuite, en désignait le mal, une mécanisation de la transmission ne se souciant que d'obtenir un effet, la réussite dans l'adaptation aux exigences économiques, sociales et politiques, l'obsession des savoirs, faire, être, agir<sup>6</sup>, qui sont la vraie mort du savoir, d'une pensée vivante.

Retour du refoulé, tout au long de cette maquette sourd une inquiétude qui trahit ses auteurs et un surmoi pavé de bonnes intentions. On craint alors de comprendre. Que devront surtout vérifier les concours ? « Un niveau suffisant de maîtrise est estimé indispensable ». Sans doute. Mais parlant de candidats titulaires du baccalauréat et d'une licence, il est question de « tester » la « maîtrise de la langue française », la « clarté de l'expression écrite et orale », de savoir si le candidat distingue « les savoirs des opinions ou des croyances ». Il est précisé qu'on vérifiera que « dans certaines disciplines qui utilisent un langage propre » seront maîtrisées, par exemple, la « traduction en langues vivantes », la « grammaire en lettres », la « résolution de problèmes en mathématiques », etc. Dans cette méfiance à l'égard de licences supposées si peu assurer du niveau des candidats, c'est toute la crise de l'école, jusqu'aux universités, dont finalement cette maquette témoigne. Sommes-nous vraiment « au milieu de la descente » et le parachute des compétences n'est-il rien d'autre qu'un prétentieux cache-misère ? Plus dure serait la chute.

Simon PERRIER  
Président de l'APPEP  
20 avril 2013

5. On comprendra notre méfiance à l'égard de l'usage qui est fait de ce mot dans un tel cadre.

6. Nous renvoyons à la page 11 du même rapport. Quant à la nature du mal, elle a déjà été évoquée ici. Lire ces définitions empilées en convaincra plus encore.